



113-115, rue Saint Gabriel
59800 LILLE
Tél : 03 20 51 90 47
www.centresocialsmp.fr

REGLEMENT ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET TEMPS PERISCOLAIRE

Le Centre Social Albert Jacquard organise un accueil pour les enfants à l'occasion des vacances scolaires, le mercredi et en période scolaire avant et après l'école.

- « Les Chats Perchés » situé au 140, rue du Buisson à Lille.
- « Saint Gabriel » situé au 113-115 rue Saint Gabriel à Lille.

CONTACTS

- Centre social contact@csjacquard.fr 03 20 51 90 47
- Les Chats Perchés 03 20 55 63 98
- www.centresocialsmp.fr

A. PERIODES DE FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Mercredi des périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. A certaines périodes, l'ensemble de l'activité est regroupé sur le centre de la rue Saint-Gabriel.

| Accueil collectif de mineur | | | | |
|-----------------------------|------------------|------------|----------------------|---------------------|
| | Matin avec repas | Après-midi | Accueil relais matin | Accueil relais soir |
| Chats perchés | 9h00 | 13h00 | 8h30 | 17h00 |
| | 13h00 | 17h00 | 9h00 | 18h30 |
| Saint Gabriel | 9h00 | 13h00 | 8h30 | 17h00 |
| | 13h00 | 17h00 | 9h00 | 18h30 |

Ouverture du centre

| Accueil périscolaire | | |
|----------------------|------------------|--------------|
| | Matin | Soir |
| Chats perchés | A partir de 7h30 | Jusque 18h30 |

B. CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTION

Adhésion :

Le centre social est une association. L'adhésion famille est de 5 € pour un quotient familial de moins de 700 € et de 8 € au-delà.

Dossier d'inscription :

Même pour un accueil occasionnel, un dossier doit être ouvert. Ce dossier est essentiel à la communication entre le centre et la famille pour les données concernant l'enfant (coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence, problèmes de santé, régime alimentaire...).

L'inscription s'effectue exclusivement au siège du centre social 113 - 115 rue Saint Gabriel. Dès que votre enfant est inscrit à l'école, vous pouvez remplir ce dossier. Il est téléchargeable sur le site Internet du centre social.

Restauration :

En ce qui concerne la restauration scolaire. Les familles doivent également constituer un dossier unique familial auprès de la Mairie de Lille et régler les frais auprès de la Mairie.

Pièces complémentaires

L'accueil des moins de 3 ans se fait uniquement pour les enfants scolarisés ou sur présentation du certificat de scolarisation pour la rentrée. Dans le cas où votre enfant n'est plus accepté à l'école pour diverses raisons, vous devez en informer le Centre Social.

Lors d'une séparation ou d'un divorce, il faut nous fournir un exemplaire de la décision de justice concernant la garde des enfants.

Toute modification de la situation personnelle (changement d'adresse, de numéro de téléphone, changements liés à la santé de l'enfant...) doit être impérativement signalée au centre social.

Nota: Les réservations et les paiements pourront prochainement se faire par Internet ou à défaut au centre social selon les dates limites indiquées.

C. RESERVATION

Le nombre de places disponibles fait l'objet, pour un nombre déterminé de places, d'un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la CAF et de la PMI. L'encadrement est adapté en conséquence.

Les réservations sont faites en fonction des places disponibles. Les inscriptions se font par période afin de faciliter l'organisation de chacun et d'offrir un meilleur service aux familles.

| | Période | A partir du |
|--------------------|---|--------------------------|
| Inscription | Année scolaire 2018/2019 Le dossier est téléchargeable sur notre site. | A partir du 18 juin 2018 |
| Réservation | Septembre 2018 au 5 janvier 2019 | 10 juillet 2018 |
| Réservation | 8 janvier 2018 au 6 juillet 2019 | 11 décembre 2018 |
| Réservation | Juillet août 2019 | 27 mai 2019 |

Il est possible d'inscrire son enfant hors des périodes de réservation, **dans la limite des places disponibles** et au minimum 48 heures avant.

La liste des enfants inscrits pour les accueils périscolaires sera fournie à chaque enseignant.

En cas d'oubli de réservation et à condition que l'enfant soit inscrit pour l'année scolaire, le centre social acceptera la prise en charge de l'enfant qui sera confié par les enseignants. Dans ce cas, la facturation sera majorée de 100% par rapport à la base de votre Quotient Familial.

La situation devra être régularisée dans les 48h dans le cas contraire, le centre social n'acceptera plus d'inscriptions de dernière minute pour votre enfant.

D. PAIEMENT FACTURATION

Le paiement se fait par chèque ou liquide (prochainement par carte bancaire) Les modalités de paiement vous seront précisées lors de l'inscription. Le règlement se fait lors de la réservation.

Vous avez la possibilité de payer mensuellement en fournissant les chèques avec la date d'encaissement au dos. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Centre Social Albert Jacquard**, Les Chèques ANCV sont acceptés.

Pour les familles séparées ou divorcées, si vous souhaitez une facture à votre nom, un dossier d'inscription par adulte doit être enregistré par le centre social.

E. ABSENCES

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou les absences signalées 3 jours à l'avance seront prises en compte. Dans ce cas, le paiement afférent à la période donnée (journée ou demi-journée) fera l'objet d'un avoir.

Le nombre de places étant limité, la non présence d'un enfant peut pénaliser une autre famille. Aussi au-delà de 3 absences non justifiées, un rappel sera adressé à la famille. Si les absences non justifiées se poursuivent, la direction du centre social se réserve le droit d'interdire temporairement ou définitivement l'accueil des enfants.

F. TARIFICATION

La ville de Lille et la Caf du Nord financent une partie du coût des accueils. La participation financière des parents est calculée selon le quotient familial, basé sur le montant des ressources familiales. Il tient compte des revenus des deux parents mariés ou non, ou vivant maritalement (ressources telles qu'elles sont définies par la CAF).

Ce tarif est élaboré à partir du Quotient familial calculé comme suit :

(Ressources imposables Annuelles – Abattements sociaux) /12 + prestations familiales mensuelles avant CRDS

Nombre de parts CAF

En l'absence de l'attestation de la CAF ou des photocopies des avis d'imposition, le tarif appliqué sera le maximum,

Forfait accueil périscolaire

| Périscolaire | Matin | Soir |
|--------------|--------|--------|
| 0 à 369 | 0,25 € | 0,50 € |
| 370 à 499 | 0,31 € | 0,62 € |
| 500 à 700 | 0,49 € | 0,98 € |
| 701 à 750 | 1,07 € | 2,14 € |
| 751 à 950 | 1,34 € | 2,68 € |
| 951 à 1251 | 1,61 € | 3,22 € |
| 1252 à 1551 | 1,87 € | 3,74 € |
| 1552 et + | 2,14 € | 4,28 € |

Forfait accueil de loisirs

| Accueil Collectif des Mineurs | Tarif ½ journée | Accueil relais Tarif heure |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 0 à 369 | 0,86 € | 0,25 € |
| 370 à 499 | 1,09 € | 0,31 € |
| 500 à 700 | 1,72 € | 0,49 € |
| 701 à 750 | 1,87 € | 1,07 € |
| 751 à 950 | 2,62 € | 1,34 € |
| 951 à 1251 | 3,37 € | 1,61 € |
| 1252 à 1551 | 3,75 € | 1,87 € |
| 1552 et + | 4,49 € | 2,14 € |

G. RESPONSABILITE

Départ des enfants de la structure

Le personnel d'animation ne pourra confier l'enfant, qu'aux parents ou personnes désignées dans le dossier d'inscription. Ces personnes devront être majeures et munies d'une pièce d'identité.

Retard

Afin d'assurer à la fois la qualité et la sécurité de l'accueil, il est impératif que les familles respectent les horaires. Il appartient aux familles de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être ponctuelles. En cas de retard important, l'enfant pourra être confié au commissariat de police. En cas de retards fréquents, une exclusion temporaire pourra être prononcée par la direction du centre social.

Accès des familles pour les ACM

- Matin : Accès entre 8h30 et 9h30
- Après-midi : Accès entre 13h00 et 13h30
- Soir : Accès entre 17h00 et 18h30.

Le temps périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30.

Il est dans votre intérêt de souscrire une assurance individuelle accident.

Les enfants ne sont pas autorisés à amener des objets de valeur, ni dangereux au sein de la structure. Le Centre Social Albert Jacquard n'est pas responsable des pertes des vêtements et des vols. Tous les vêtements doivent être notés du Nom et du Prénom de l'enfant.

Par définition l'accueil des enfants lors des vacances et des mercredis est un accueil collectif et nous ne pouvons pas organiser la conduite ou la reprise d'un enfant pour une autre activité (atelier, école de musique)

H. SANTE - SECURITE

Traitement et médicaments

L'équipe pédagogique est habilitée à apporter des soins simples (pansements,..). Les parents sont informés de ces incidents par les animateurs.

En cas d'accident plus grave, l'équipe d'animation n'est pas habilitée à pratiquer des actes médicaux. Les services compétents (POMPIERS, SAMU) sont alertés aussitôt et l'équipe pédagogique prévient les parents.

En cas d'absence des parents ou s'ils ne peuvent se déplacer, un animateur accompagne l'enfant au centre hospitalier.

Pour les allergies alimentaires, merci de nous remettre le dossier du Plan d'Aide Individualisé (PAI) de votre enfant. Si le médecin a fourni un protocole d'urgence, il faut impérativement l'expliquer et le fournir aux responsables des activités péri et extra-scolaire. Il doit être joint au PAI.

Les parents doivent veiller à l'hygiène corporelle de leur enfant. L'enfant ne peut être accepté s'il est malade.

Lorsqu'un enfant est malade, le responsable du centre social avertira les parents ou les représentants légaux afin qu'ils viennent récupérer l'enfant.

I. ACTIVITES

L'accueil périscolaire et de loisirs font l'objet d'un projet pédagogique intégré au projet global du centre social. Ce projet est élaboré par l'équipe d'animation.

Lors des actions encadrées par le centre social, la légitimité des parents reste entière. Les parents sont associés en amont et en aval et nous vous invitons à participer aux moments de rencontre et de réflexion proposés par le centre social. Chaque parent est adhérent de l'association et peut donc à ce titre participer à l'ensemble des activités du centre social et aux structures de gouvernance, notamment le conseil d'administration.

Pour les Accueils Collectifs de Mineurs, un programme d'activité est proposé en début de période. Celui peut être modifié à tout moment. Nous nous efforcerons de vous prévenir de chaque changement occasionné.

Quand vous recevez un planning, n'oubliez pas de prendre en compte les indications sur les sorties programmées (tenue sportive, affaires de piscine, ...)

Pour les enfants perturbant gravement et de façon durable l'accueil, une décision de retrait provisoire de la part du Directeur du Centre Social ou du Conseil d'Administration pourra être prise.

Le règlement intérieur est susceptible d'être modifié à tout moment. La modification sera portée à la connaissance des familles concernées.

Fait à Lille le

La Direction

(Ce coupon est à rendre complété et signé)



113-115, rue Saint Gabriel

59800 LILLE

Tél : 03-20-51-90-47

www.centresocialsmp.fr

contact@csjacquard.fr

Je soussigné (e) Mme, M _____

Responsable légal de l'enfant _____

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et s'engage à le respecter.

En cas de manquement à ce règlement, l'accueil au sein de la structure pourra ne pas être accepté.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal ❖ (père, mère, tuteur)